



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**N°2023/088**

**OBJET : RÉVISION DU RÈGLEMENT DE COLLECTE DES  
DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS**

**Nombre de Conseillers en exercice : 45**

**Nombre de Conseillers présents : 32**

**Nombre de Conseillers présents et représentés : 43**

**Quorum : 23**

**Date de convocation : 5 mai 2023**

**Date d'affichage de la convocation au siège : 5 mai 2023**

**Secrétaire de séance : Bruno CLÉMENT**

**Le 11 mai de l'année deux mille vingt-trois à 18h30**

à Martillac – Salle du conseil

*Séance en présentiel exclusivement*

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Bernard FATH.

La séance est ouverte.

Les procès-verbaux des 23 mars, 4 et 12 avril sont adoptés à l'unanimité.

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
FATH Bernard (Président)	P		TALABOT Martine (Maire)	P	
BARRÈRE Philippe (Maire)	E	Mme LAGARDE	CLAIR Jean-Georges (Maire)	P	
GAZEAU Francis (Maire)	P		PÉREZ Gracia (Maire)	P	
DUFRANC Michel (Maire)	P		BARBAN Laurent (Maire)	P	
CLAVERIE Dominique (Maire)	P		TAMARELLE Christian (Maire)	P	
BOURGADE Laurence (Maire)	P		BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P	
CLÉMENT Bruno (Maire)	P		BONNETOT Aurore	P	
DUMESNIL Mickaël	E	Mme TALABOT	GILLET Jean-Paul	P	
LAGARDE Valérie	P		LABASTHE Anne-Marie	P	
CAUSSÉ Anne-Marie	E	M. CLAIR	MOUCLIER Jean-François	A	
COUBRA Lionel	A		PERPIGNAA GOULARD Véronique	P	
BOURROUSSE Michèle	P		PRÉVOTEAU Marie-Louise	E	Mme PERPIGNAA GOULARD
GACHET Christian	P		VIGUIER Marie	P	
MÉRIAU Stéphane	P		LIBREAU Micheline	P	
MONGE Jean-Claude	P		SIDAQUI Alain	P	
SAUNIER Catherine	E	Mme BOURROUSSE	CHEVALIER Bernard	P	
DURAND François	P		SABY Nadia	E	M. CHEVALIER
LEMIRE Jean-André	P		HEINTZ Jean-Marc	P	
BOURRIER Sylviane	P		BÉTENCOURT Catherine	E	Mme BURTIN-DAUZAN
LAFFARGUE Alexandre	P		BORDELAIS Jean-François	P	
MARTINEZ Corinne	E	M. FATH	FAURE Christian	E	M. LEMIRE
SOUBELET Véronique	E	M. DUFRANC	GIRAudeau Isabelle	E	M. CLÉMENT
AULANIER Benoist	P				

\* P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**N°2023/088**

**OBJET : RÉVISION DU RÈGLEMENT DE COLLECTE DES  
DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS**

- Vu** les articles L541-21 à L541-21-5 du Code de l'environnement portant sur la collecte des déchets,  
**Vu** la loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) du 17 août 2015,  
**Vu** les statuts de la Communauté de Communes de Montesquieu,  
**Vu** la délibération 2010/87 du 29 juin 2010 concernant la mise en place d'un règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés,  
**Vu** la délibération 2015/127 du 15 décembre 2015 concernant la mise à jour de ce règlement de collecte,  
**Vu** la délibération 2017/97 du 27 juin 2017 concernant la révision de ce règlement de collecte,  
**Vu** le projet de modification du règlement de collecte ci-après annexé,  
**Vu** l'avis favorable de la commission Gestion des déchets en date du 24 avril 2023,  
**Considérant** l'avis favorable du Bureau,

## EXPOSE

Dans un contexte budgétaire contraint, la collectivité souhaite optimiser sa gestion des déchets tout en maintenant un niveau de service qualitatif.

Pour associer les habitants à l'évolution de cette compétence, la collectivité a lancé, en début d'année, un questionnaire sur la gestion des déchets sur notre territoire. La forte participation (environ 2500 retours) témoigne de l'engagement des habitants et de leur intérêt pour ce service public en particulier. Les réponses à ce questionnaire seront prises en compte dans les décisions à venir concernant l'évolution future du service public de gestion des déchets communautaires.

La présente délibération a pour objet de présenter les premières évolutions pouvant connaître une prise d'effet immédiat concernant la modification des fréquences de collecte de encombrants et déchets verts en porte à porte. Sur ce dernier point, les résultats démontrent que les habitants sont favorables à son évolution mais pas à sa suppression.

La collecte des encombrants et déchets verts en porte-à-porte sera donc maintenue, tout en réduisant les fréquences et périodes de collectes :

- pour les déchets verts, il est proposé de réduire à 5 passages par an dès 2023 (contre 6 passages actuellement),
- pour les encombrants, il est proposé de réduire à 3 passages par an dès 2023 (contre 4 passages actuellement).

Une réduction similaire est proposée pour l'année 2024 :

- 2 collectes d'encombrants,
- 4 collectes de déchets verts.

Le règlement de collecte doit donc être modifié en conséquence.

Un nouveau calendrier de collecte sera proposé et diffusé aux habitants et aux communes à l'issue de la présente délibération.

Cette modification engendre une réduction des coûts de collecte validée par le prestataire actuel, la société SMN (Groupe Nicollin).

Monsieur le Président présente ledit règlement aux membres du Conseil communautaire et précise qu'il sera envoyé à toutes les Mairies et qu'il sera mis en ligne sur le site de la CCM, afin de le porter à la connaissance des administrés du territoire.



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

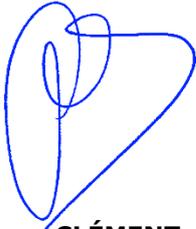
N°2023/088

**OBJET : RÉVISION DU RÈGLEMENT DE COLLECTE DES  
DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS**

*Le Conseil Communautaire à 42 voix pour,  
1 abstention (M. Clair) :*

- Adopte les modifications de fréquences de collectes,
- Adopte la révision du règlement,
- Autorise le Président à mener toutes les actions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait à Martillac, le 11 mai 2023



**Bruno CLÉMENT**  
Secrétaire de séance



**Bernard FATH**  
Président de la Communauté de  
communes de Montesquieu

Envoyé en préfecture le 23/05/2023

Reçu en préfecture le 23/05/2023

Publié le

ID : 033-243301264-20230511-2023\_088-DE

